

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 29 septembre 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 26, 27 et 28 septembre 2016

2016 DU 177-2 Signature d'un avenant n° 2 au protocole tripartite de résiliation des baux ruraux sur les territoires des communes d'Achères, Saint-Germain-en-Laye et Conflans Sainte-Honorine.

MM. Jean-Louis MISSIKA et Mao PENINO, rapporteurs

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le protocole tripartite de résiliation des baux ruraux signé le 30 septembre 2011 entre la Ville de Paris, la commune d'Achères et l'EARL des Trois Fermes ;

Vu l'acte rectificatif et complémentaire contenant réitération et détermination des modalités du protocole de résiliation des baux ruraux, en date des 21 et 10 octobre 2011 ;

Vu l'acte rectificatif à la réitération et détermination des modalités du protocole de résiliation des baux ruraux, en date du 3 février 2012 ;

Vu l'avenant n° 1 au protocole de résiliation des baux ruraux, signé le 28 septembre 2012, apportant des ajustements aux engagements des parties ;

Vu le projet d'avenant n° 2 au protocole de résiliation des baux ruraux présenté par Madame la Maire de Paris ;

Vu l'avis du Conseil du Patrimoine du 31 août 2016 ;

Vu le projet de délibération en date du 13 septembre 2016 par lequel Madame la Maire de Paris sollicite l'autorisation de signer l'avenant n° 2 au protocole tripartite de résiliation des baux ruraux ;

Sur le rapport présenté par MM. Jean-Louis MISSIKA, au nom de la 5^e Commission, et Mao PÉNINO, au nom de la 3^e Commission,

Délibère :

Est autorisée la signature de l'avenant n° 2 au protocole tripartite de résiliation des baux ruraux signé le 31 septembre 2011 entre la Ville de Paris, la commune d'Achères et l'EARL des Trois Fermes, dont les caractéristiques générales figurent dans le projet ci-joint.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO